ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 20 février 2019 — N° 16

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

_____

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean Charest pour son engagement bénévole dans le domaine sportif.

_____

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner la tenue du 40e Salon du livre de l'Outaouais.

_____

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter Mme Josiane Carrière et M. Yannick Guérin, lauréats de prix de la relève en agriculture.

_____

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de remercier M. Raymond Véronneau pour son engagement social.

_____

Mme McCann (Sanguinet) fait une déclaration afin de souligner la Journée de sensibilisation au cancer du poumon.

Mme Fournier (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de souligner la création de l'Équipe intégrée d'intervention et de soutien aux victimes d'exploitation sexuelle du Service de police de l'agglomération de Longueuil.

_____

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jacques Madore, maire de Saint-Malo et préfet de la municipalité régionale de comté de Coaticook.

_____

Mme Dansereau (Verchères) fait une déclaration afin de souligner les performances sportives de jeunes athlètes de la circonscription de Verchères.

_____

Mme Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres de l'Association des plus beaux villages du Québec.

_____

M. Proulx (Jean-Talon) fait une déclaration afin de souligner le 15e anniversaire de l'organisme Fripe.com.

_____

À 9 h 51, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 10 heures.

_____

Moment de recueillement

Déclarations ministérielles

M. Bonnardel, ministre des Transports, fait une déclaration concernant la modernisation de l'industrie du transport rémunéré par automobile.

M. Barrette (La Pinière) commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

Mme Fournier (Marie-Victorin) commente la déclaration au nom du deuxième groupe d'opposition.

Mme Ghazal (Mercier) commente la déclaration au nom du troisième groupe d'opposition.

Dépôts de documents

M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, dépose :

Le rapport annuel 2018 d'Hydro-Québec.

(Dépôt n° 375-20190220)

_____

M. le président dépose :

Un rapport d'Élections Québec intitulé *Partis politiques et protection des renseignements personnels – Exposé de la situation québécoise, perspectives comparées et recommandations.*

(Dépôt n° 376-20190220)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 12, 13, 14 et 19 février 2019, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 1, Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales.

(Dépôt n° 377-20190220)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) dépose :

Une liasse d'extraits de la *Gazette officielle du Québec*, publiés entre 2014 et 2019, concernant le traitement des dossiers d'immigration, et l'extrait d'un texte de Mme Véronique Prince, correspondante parlementaire pour Radio-Canada, en date du 24 janvier 2019, intitulé *18 000 dossiers d'immigration non traités : un casse-tête pour le plan Legault*.

(Dépôt n° 378-20190220)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Polo (Laval-des-Rapides) dépose :

Copie d'un document intitulé *Directive opérationnelle provinciale – DOP-00-190129-01 – Protection de la faune du Québec – Objet : Loi sur l'immatriculation des armes à feu*.

(Dépôt n° 379-20190220)

Motions sans préavis

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Gaudreault (Jonquière) et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant le projet minier Authier de la compagnie australienne Sayona Mining; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lacombe, ministre de la Famille, conjointement avec Mme Labrie (Sherbrooke) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

> QUE l'Assemblée nationale appuie le gouvernement dans son désir de continuer à développer les services de garde éducatifs à l'enfance, dont font partie les CPE, les garderies et les milieux familiaux;
>
> QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le rôle que jouent les services éducatifs à la petite enfance pour donner une chance égale à nos enfants et leur permettre de développer leur plein potentiel;
>
> Finalement, que l'Assemblée nationale reconnaisse la contribution essentielle des éducatrices à la petite enfance dans le développement de nos tout-petits et qu'elle salue leur travail exceptionnel.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fortin (Pontiac), conjointement avec Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaudreault (Jonquière), M. Zanetti (Jean-Lesage) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

> QUE l'Assemblée nationale souligne que le zona est une maladie grave qui affectera environ une personne sur trois au cours de leur vie;
>
> QU'elle rappelle que le Comité sur l'immunisation du Québec a recommandé la mise en place d'un programme public de vaccination contre la maladie;
>
> QU'elle demande au gouvernement d'appliquer les recommandations du Comité et de mettre en place un programme dans les meilleurs délais.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

———————

M. Ouellet (René-Lévesque), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), présente une motion concernant la lutte contre l'évasion fiscale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

— la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis;

— la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée que la motion du leader du gouvernement qui avait été inscrite au *Feuilleton et préavis* du 14 février 2019, en vertu de l'article 146 du Règlement, a été retirée à sa demande.

_____

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 14, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

_____

Les travaux reprennent à 15 heures.

_____

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Rizqy (Saint-Laurent) propose :

> QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'allouer prioritairement les ressources budgétaires nécessaires aux services aux élèves et à l'amélioration des conditions de travail des enseignant(e)s;
>
> QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de ne pas freiner les projets d'agrandissements et de rénovations déjà approuvés, et ce, en conformité avec les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteure de la motion pour sa réplique; 54 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 32 minutes 6 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 4 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 11 minutes 4 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées au député indépendant. Dans ce cadre, le temps non utilisé par le député indépendant ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme Labrie (Sherbrooke) propose :

> QUE la motion de la députée de Saint-Laurent soit amendée de la manière suivante :
>
> À la fin du premier paragraphe, après le mot « enseignant(e)s » ajouter « , des professionnel(le)s et du personnel de soutien ainsi qu'à la mise à niveau des infrastructures ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

> QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'allouer prioritairement les ressources budgétaires nécessaires aux services aux élèves et à l'amélioration des conditions de travail des enseignant(e)s, des professionnel(le)s et du personnel de soutien ainsi qu'à la mise à niveau des infrastructures;
>
> QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de ne pas freiner les projets d'agrandissements et de rénovations déjà approuvés, et ce, en conformité avec les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Rizqy (Saint-Laurent) et sur la motion d'amendement de Mme Labrie (Sherbrooke), sous réserve de la permission de son auteure.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Rizqy (Saint-Laurent) accepte la proposition d'amendement de Mme Labrie (Sherbrooke).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par Mme Labrie (Sherbrooke) et sur la motion proposée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 21 février 2019, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 16 h 56, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 21 février 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS